

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 6747
N/REF : 5/04/2026 0H29 C:003620 I:16329
V/REF : Contrat N°006747 du 07/02/2008

**SDC '195 Montée de Choulans'
C/O REGIE MOUTON
5 RUE DU COMMANDANT-DUBOIS
69003 LYON**

**IMMEUBLE : LE 195 CHOULANS
195, MONTEE DE CHOULANS
69005 LYON**

Vaulx en Velin, le 03 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°195

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mr R. BOIS

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 LOCAL VIDE-ORDURES ET 1 CONTAINER DE
640 LITRES.

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.

P' : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 50,28

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2025 Valeur : 146,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	1/AN	51,75	51,75



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040016

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage container(s)/locaux stockage	1/AN	18,53	18,53
TOTAL H.T.				70,28
T.V.A. a 10,00%				7,02
TOTAL T.T.C.En EURO				77,30

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.